

COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

ARRETE DU MAIRE

FERMETURE A LA CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de la société SADE CGTH St Martin située au TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX d'effectuer des travaux pour la création d'un puits de perte.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la circulation routière lors de la réalisation de ces travaux,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La circulation routière subira des restrictions au niveau de la rue du Château Blanc à Conchil-le-Temple à partir du 22 janvier 2026 pour une durée de 5 jours.

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :

- **Fermeture à la circulation, sauf riverains**
- **Interdiction de circuler pour les véhicules légers et les poids lourds**

ARTICLE 3 : La société SADE CGTH St Martin sera chargée de l'application de ces restrictions de circulation et de la pose des panneaux routiers règlementaires pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, à la Maison Départementale Infrastructure du Montreuillois, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à la société SADE CGTH St Martin, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 15 janvier 2026



Le Maire,
Daniel DUBOIS